



# ***DISTRICT 75***

Journal Numérique // Édition n°107



## **SOMMAIRE :**

<b>kim</b> .....	<b>PAGE 1</b>
<b>INFOS</b> .....	<b>PAGE 2</b>
<b>RAPPELS</b> .....	<b>PAGE 4</b>
<b>FOOT FÉMININ</b> .....	<b>PAGE 6</b>
<b>FOOT ANIMATION</b> .....	<b>PAGE 7</b>
<b>E-FOOT</b> .....	<b>PAGE 9</b>
<b>FORMATIONS</b> .....	<b>PAGE 10</b>
<b>PV COMMISSIONS</b> .....	<b>PAGE 11</b>



## KEEPER IN MOTION

# LE GARDIEN DE BUT, VÉRITABLE ACTEUR DU JEU



### Le gardien de but : pivot tactique du football moderne

Dans le football moderne, le gardien est devenu un élément clé de la tactique d'équipe, jouant un rôle actif dans les transitions défensives et offensives. Il influence le jeu par ses relances précises, changeant le rythme de l'action. Les entraînements se concentrent sur ces aspects pour optimiser ses réactions en match. Cette évolution marque un changement significatif par rapport au passé, où le gardien se limitait à la défense de son but. Aujourd'hui, sa participation active et sa vision tactique contribuent de manière essentielle à la dynamique de l'équipe.

>Lire l'article<

En savoir plus : [www.keeperinmotion.com](http://www.keeperinmotion.com)

## Tarif privilégié pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant ! Rejoignez-nous et profitez de cette offre exclusive.

Contact : [marketing@keeperinmotion.com](mailto:marketing@keeperinmotion.com)



KIM, la première application qui permet d'évaluer la performance du gardien de but

### Clubs & Coachs Ambassadeurs

Ayant adopté l'application KIM, ils sont aujourd'hui en mesure de partager avec vous leur expérience





## REMISE LABELS F.F.F

Lundi 15 janvier 2024, le District de Paris a organisé une soirée pour la remise des labels pour les clubs lauréats sur la période 2023-2026.

Après avoir adressé ses meilleurs voeux pour l'année 2024, M. Phillipe SURMON, Président du District de Paris, a félicité les clubs labellisés lors de son discours de bienvenue.

A la suite de ce discours, Mme CALEGARI, CTD DAP du District de Paris, est intervenue pour annoncer chaque club lauréat des labels afin que ces derniers puissent disposer de leur gratification ainsi que de leur dotation.

Cette saison, **12 clubs** parisiens ont reçu ces distinctions :

- **AC Paris 15 : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite et Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminine OR**
- **ES Petits Anges : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Espoir et Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminine Bronze**
- **Paris FC : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite**
- **Salésienne de Paris : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite**
- **OFC Couronnes : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Espoir**
- **Camilienne SP : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Espoir**
- **UJA Maccabi : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Espoir**
- **ES Paris XIII : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Espoir**
- **Championnet Sport : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminine Bronze**
- **Paris ACASA : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal Or**
- **Sporting Paris : Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal Or**

TOUTES LES PHOTOS : [ICI](#)

# **REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]**

## **11.1 - Equipes obligatoires :**

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

### **Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)**

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
  - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
  - 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
  - Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
  - 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
  - Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
  - Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

### **EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75**



## **EMI**

# **NOUVELLE MISE A JOUR**

Un dysfonctionnement lié au manque de mise à jour de l'application FMI le store Google amène à télécharger cette dernière à l'aide d'un lien APK.

Pour rester télécharger l'application sur les nouvelles tablettes, **il faut télécharger et installer le fichier d'installation (APK) directement via le lien ci-dessous**. Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

## **GUIDE INSTALLATION FMI**

**(en cas de difficultés sur le Play Store)**



## CHALLENGES U11 F / U13 F

### TOUTES LES INFOS POUR LE 1ER TOUR

U13F					U11F			
1ER TOUR LE 03/02/24 (FINALE LE 06/04/24)					1ER TOUR LE 03/02/24 (FINALE LE 27/04/24)			
Club hôte	POULE A			Club hôte	POULE A			
Club hôte	POULE B			Club hôte	POULE B			
Club hôte	POULE C			Club hôte	POULE C			
Club hôte	POULE D			Club hôte	POULE D			

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SERONT QUALIFIES

DOCUMENTS ET INFOS

[district75foot.fff.fr](http://district75foot.fff.fr)





## **PLATEAU U6**

### **PLATEAU DU 03/02**

**Veillez trouver ci-joint les groupes du Plateau U6 qui se jouera ce Samedi 03 Février 2024.**

Pour des raisons d'organisation, nous demandons aux clubs de se présenter avec le bon nombre d'équipe stipulé sur le tableau ci-joint, et engagé en amont.

En cas d'absence, nous vous demandons également de prévenir les responsables des sites accueillants, même si votre présence reste obligatoire maintenant que votre club s'est engagé.

(Attention aux respects des obligations pour vos équipes seniors)

[GUIDE U6/U7](#)

[COMPTE RENDU PLATEAU](#)

[REPARTITION PLATEAU U6](#)





## **CHALLENGES U10/U11 - U12/U13**

### **RÉPARTITIONS DU 2EME TOUR 03/02**

**Le 2ème tour des challenges U10, U11, U12 et U13 auront lieu le samedi 3 février 2024.**

Nous vous rappelons que les clubs sites d'accueil sont les 1er clubs indiqués de la poule.

Nous vous prions également de préciser au District ainsi qu'aux clubs de votre poule, l'horaire et le lieu de la rencontre.

Une vérification des licences devra **OBLIGATOIREMENT** être effectuée !

REPARTITION U10

REPARTITION U11

REPARTITION U12

REPARTITION U13

**eCOUPE DE FRANCE**

# ÉCRIS TA LÉGENDE

## **E-FOOT**

### **LANCEMENT DE LA ECOUPE DE FRANCE 2024 !**

*La eCoupe de France est une compétition nationale ouverte à tous les licenciés de football en France, qu'ils soient joueurs, éducateurs ou dirigeant. Les licenciés inscrits représenteront leur club et tenteront de devenir champion de France sur EA FC 24. Une dotation de 30 000 euros sera distribuée aux participants de la grande finale nationale en fonction de leur résultat.*

*Le compétition se déroule en plusieurs phases :*

- Phase 1 : La phase départementale organisé par les Districts.
- Phase 2 : La phase régionale, organisé par les Ligues.
- Phase 3 : La phase nationale, organisé par la FFF.

*La phase départementale se déroulera de la façon suivante :*

*La compétition est sous la forme de matchs à élimination directe et se déroulera en ligne avec une possibilité de faire une phase en présentiel, dans les locaux du District de Paris, pour les derniers tours de la compétition.*

*Les deux finalistes seront qualifiés pour la phase régionale organisée par la Ligue de Paris IDF pour tenter de se qualifier pour la phase finale nationale à Clairefontaine.*

*Vous trouverez le règlement de la compétition ci-joint.*

**Date de compétition : du 3 février 2024 au 7 mars 2024.**

#### **Comment y participer ?**

*Pour vous inscrire, il faut remplir le formulaire Google Forms suivant avant le 28 janvier 2024 :*  
<https://forms.office.com/e/tvVBiB52Gq>

*Plus d'infos : [ICI](#)*



## FORMATIONS PLANNING DES FORMATIONS (CFI)

PLANNING DES FORMATIONS (CFI)			
U6/U9		U10/U13	
<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>
<b>19/02/2024</b>	<b>05/03/2024</b>	<b>20/02/2024</b>	<b>12/03/2024</b>
<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>
<b>08/04/2024</b>	<b>02/04/2024</b>	<b>09/04/2024</b>	<b>16/04/2024</b>
U14/U19		SENIORS	
<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>
<b>22/02/2024</b>	<b>19/03/2024</b>	<b>23/02/2024</b>	<b>26/03/2024</b>
<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>
<b>11/04/2024</b>	<b>23/04/2024</b>	<b>12/04/2024</b>	<b>30/04/2024</b>

LIEN D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>

Retrouvez via le lien suivant le processus détaillé à suivre pour s'inscrire aux formations : [Processus d'inscriptions](#).

Pour toutes informations supplémentaires et/ou questions, veuillez nous contacter via l'adresse mail suivante : [formation@district75foot.fff.fr](mailto:formation@district75foot.fff.fr).



- **STATUTS ET REGLEMENTS**

PV DU 22/01/2024

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

PV DU 23/01/2024



## Commission Statuts et Règlements

### PROCES-VERBAL

Réunion restreinte du 22/01/2024

#### Reprise du Dossier n°53

1 er tour des challenges U10 U11 U12 U13

Une erreur (oubli) a été commise dans le PV de la réunion du 20 décembre 2023

Dans le Challenge U12, le club de SOLITAIRE FC a été oublié dans les clubs sanctionnés bien qu'il apparaissait dans la liste des clubs en infraction (ayant fait figurer un joueur non qualifié à la date du 1er tour)

Elle décide de retirer le club de SOLITAIRE FC en U12 du prochain tour des challenges pour avoir aligné un joueur qui n'avait pas les 4 jours de qualification

*Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.*



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 23/01/24 en présentiel et audioconférence

**Président** : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT

**Excusé** : MM. Toufik HAMDAOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jean-Marc STERNE

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

**Match N° 25920843 CAMILLIENNE / ES SEIZIEME D1 du 25/02/24**

**Demande de modification sur portail bleu** Accord des 2 clubs pour jouer le 03/02/24.

*La commission donne son accord.*

**Match N° 27653936 PARIS XVII POUCHET / ENFANTS GO coupe 75 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 18/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.*

**Match N° 27653937 SALESIENNE DE PARIS / PARIS 13 ATLETICO 2 coupe 75 du 28/01/24.**

Suite aux matches de championnats de ligue remis au 28/01/24.

*La commission fixe la rencontre au 18/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.*

**CDM****Match N° 27298321 RACING CFF / CASA GALICIA D1 du 21/01/24**

**Courriel de RACING CFF du 19/01/24** nous informant de la fermeture du stade Manoir par la municipalité au motif des conditions climatiques

*La commission fixe la rencontre au 18/02/24*

**SENIORS FEMININES****Match N° 26849417 SOLITAIRES / PUC 3 D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif : terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 24/02/24.*

**Match N° 26849414 SALESIENNE / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif : terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 18/02/24.*

**Match N° 26849413 PARIS ARC EN CIEL / AC PARIS 15.2 D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, match non joué au motif : terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 24/02/24.*

**ANCIENS****Match 27743009 OP XV / PUC coupe 75 du 28/01/24**

**Courriel de la LPIFF du 22/01/24** nous informant que l'OP XV a un match de championnat R2 remis le 28/01/24.

*La commission fixe la rencontre au 25/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.*

**Match N° 27743008 ES SEIZIEME / AS HAJDUK coupe 75 du 21/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 25/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.*

**Match N° 25926198 PUC / COURONNES OFC criterium +45 ans du 24/03/24**

**Courriel de COURONNES du 19/01/24** demandant l'application de l'article 23.8 des RSG en inversant la rencontre puisque le PUC était forfait au match aller.

*La commission donne son accord et inverse la rencontre.*

**JEUNES****U14****Match N° 25928895 PUC 2 / PARIS 13 ATLETICO 2 D1 du 20/01/24**

**Courriel du PUC du 19/01/24** signalant que le terrain Charlety 2 est fermé à cause des conditions climatiques et demandant le report du match. (Voir l'arrêté du gestionnaire du stade)

**Match N° 25928891 ESP PARIS 19 / PARIS CA D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25928892 COURONNES OFC / SALESIENNE DE PARIS D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25928893 AF PARIS 18 / ES SEIZIEME D1 du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25929243 PUC 3 / CHAMPIONNET D2.A du 20/01/24**

**Courriel du PUC du 19/01/24** signalant que le terrain Dalmasso est fermé à cause des conditions climatiques et demandant le report du match. (Voir l'arrêté du gestionnaire du stade)

**Match N° 25929241 ES PARISIENNE / ES SEIZIEME 2 D2.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25929462 COURONNES OFC 2 / SALESIENNE 2 D2.B du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25929463 ENFANTS PASSY / SOLITAIRES 2 D2.B du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930064 ES SEIZIEME 3 / ENFANTS GO D3.B du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 26727683 PARIS XIII ES / AF PARIS 18.2 D3.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930065 PARIS ALESIA 3 / RC PARIS 18 D3.B du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930415 AS BON CONSEIL 2 / PARIS 13 ATLETICO 5 D4.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930418 SALESIENNE 4 / UA CHANTIER 2 D4.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930419 POUCHET 2 / PUC 4 U14 D4.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930508 UNITED FCP 17 / US PARIS XI 2 D4.B du 20/01/24**

Lecture de la FM et rapport de UFCP 17 match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25930596 AC PARIS 15.3 / UA CHANTIER D4.C du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

*La commission fixe ces rencontres au 10/02/24.*

**Match N° 25929239 ESP PARIS 19.2 / NICOLAITE CHAILLOT D2.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25929240 AC PARIS 15.2 / PITRAY OLIER D2.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 25929845 SALESIENNE DE PARIS 3 / AS PARIS D3.A du 20/01/24**

Lecture de la FMI, match non joué au motif terrain impraticable.

*La commission fixe ces rencontres au 24/02/24.*

**Match N° 25930067 PARIS FC 2 / US PARIS XI D3.B du 20/01/24**

Lecture de la FM et du rapport de US PARIS XI match non joué au motif terrain impraticable et absence de l'équipe du club PARIS FC.

*La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe 2 du Paris FC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

**Match N° 25930506 CENTRE DE PARIS AS / ESP PARIS 19.4 D4.B du 20/01/24**

Lecture de la FM et rapport de l'ESP PARIS 19 et de l'AS CENTRE DE PARIS match non joué au motif : terrain Paul Faber fermé et absence des joueurs de l'équipe de CENTRE DE PARIS AS.



*La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de Centre de Paris AS et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière)*

**Match N° 25930595 AS BON CONSEIL 3 / ES PARISIENNE 2 D4.C du 20/01/24**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de l'ES Parisienne.

*La commission donne match perdu par forfait (3ème forfait) à l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une mande de 40 € (cf annexe financière). Suite à ce troisième forfait, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)*

**Match N° 27792336 PARIS 15 AC 2 / ESP. PARIS 19 2 du 10/02/24.**

Au vu de la programmation des matches de championnat de l'équipe 2 de l'Esp. Paris 19.

*La commission fixe la rencontre au 30/03/24.*

## U 16

**Match N° 27690981 CHAMPIONNET / AF PARIS 18 coupe 75 du 21/01/24**

Lecture de la FM, rapports de AF PARIS 18 et de CHAMPIONNET match non joué : Terrain fermé et absence de l'équipe de CHAMPIONNET.

*La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Championnet et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière). L'équipe de l'AF Paris 18 est qualifiée pour le prochain tour. Les frais de déplacement de l'arbitre officiel désigné sur ce match est à la charge du club de Championnet dont le compte club sera débité de 48.50 €.*

**Match N° 27690980 ENFANTS GO / JAM coupe 75 du 21/01/24**

Lecture de la FMI et rapport de la JAM match non joué au motif : Terrain impraticable.

**Match N° 27690982 PARIS XVII POUCHET / ENFANTS PASSY coupe 75 du 21/01/24**

Lecture de la FM match non joué au motif terrain impraticable.

**Match N° 27690983 PUC / ES SEIZIEME coupe 75 du 28/01/24**

**Courriel du PUC du 22/01/24** demandant le report de la rencontre au motif match de championnat R2 prévu la même date.

**Match N° 27690973 PUC 3 / PUC 2 coupe 75 amitié du 21/01/24**

**Courriel du PUC du 19/01/24** signalant que le terrain Dalmasso est fermé à cause des conditions climatiques et demandant le report du match. (Voir l'arrêté du gestionnaire du stade).

**Match N° 27690975 AC PARIS 15.3 / ES SEIZIEME2 coupe 75 amitié du 21/01/24**

Lecture de la FM match non joué au motif : Terrain impraticable.

**Match N° 27690976 COURONNES 2 / PARIS ALESIA 2 coupe 75 amitié U16 du 21/01/24**

Lecture de la FM match non joué au motif : Terrain impraticable.

*La commission fixe ces rencontres au 25/02/24 date butoir sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.*

**Match N° 25926726 PARIS EST SOLITAIRES / POUCHET D3.C du 14/01/24**

Lecture de la FMI rapport de l'arbitre et rapport de POUCHET, match non joué au motif : terrain indisponible pour jouer cette rencontre. *La commission demande un rapport à Paris Est Solitaires et de fournir l'AOT pour le déroulement de ce match. Décision sera prise lors de la prochaine réunion.*

*La demande de la commission est restée infructueuse. La commission donne match perdu par erreur administrative à l'équipe de Paris Est Solitaires conformément à l'article 40.2 du RSG75.*

## U 18

### Match N° 27743039 NICOLAITE CHAILLOT / ESP PARIS 19 coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

### Match N° 27743036 SALESIENNE DE PARIS / PARIS ALESIA coupe 75 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

*La commission fixe les rencontres à la date butoir du 25/02/24.*

### Match N° 27743041 RACING CLUB 18 / PARIS SC coupe U18 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable

Lecture du rapport de l'arbitre officiel :

- Présence de tous les joueurs de PARIS SC.
- Présence seulement de l'éducateur de RC PARIS 18 qui a réglé le déplacement des deux arbitres présents.

*La commission rappelle qu'il y a obligation de dresser procès-verbal de la rencontre lorsque celle-ci reste inscrite au calendrier du week-end après le vendredi 17H et que le nombre minimal de joueurs soit présent. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Racing Club 18. L'équipe de Paris Sport Culture est qualifiée pour le prochain tour.*

### Match N° AF PARIS 18 / PITRAY OLIER PARIS D1 du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 18/02/24.*

### Match N° 25927170 AC PARIS 15.3 / PARIS SC 2 D3.B du 17/12/23

**Dossier Transmis par la Commission des Statuts et Règlements du 17/01/24.** La Commission a donné match à rejouer avec un arbitre officiel à la charge du club de l'AC PARIS 15 et transmet le dossier à la COC.

*La commission fixe la rencontre au 25/02/24 et transmet à la CDA.*

### Match N° 25927147 PARIS SC 2 / PITRAY OLIER DE PARIS 3 D3.B du 20/01/24

Lecture de la FM match non joué au motif : Terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 18/02/24.*

### Match N° AF PARIS 18 2 / ESP. PARIS 19 2 D3.B du 21/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain impraticable.

*La commission fixe la rencontre au 25/02/24.*

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

### 1er APPEL

**25930068 VIKING PARIS / TROPS U14D3.B du 20/01/24**

**27298322 COURBEVOIE / SURESNES CDM D1 du 21/01/24**

## DEMANDE DE DEROGATION

**Dérogations en cours jusqu'au 31/01/2024 concernant l'éclairage et terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation est purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.**

- **Stade Georges Carpentier** (PV du 29/08/23 & 24/10/23)
- **Stade des Poissonniers N° 1** (PV du 21/09/23 & 24/10/23)

- **Stade des Poissonniers N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Wimille** (PV du 28/11/23)
- **Stade de la Plaine** (PV du 02/01/24)

**Courriel de POUCHET du 19/01/24** demandant la prolongation de la dérogation pour l'éclairage du stade Max Rousié.

*La commission note que les ampoules défectueuses ont été changées et transmet à la commission des terrains de la LPIFF pour contrôle et classement. En conséquence, la commission proroge la dérogation jusqu'au 27/02/2024.*

## FORFAITS GENERAUX

### SENIORS D3

ESC 20ème (PV du 08/11/23 SR déclassement)

### CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)  
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

### SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)  
PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)  
ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

### ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

### Criterium +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

### U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)  
MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)  
TROPS (PV du 10/10/23)  
CFFP (PV du 07/11/23)

### U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

### U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)  
ESC 20ème (PV du 24/10/23)  
ESC XV (PV du 21/11/23)

### U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

### U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

### U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)  
PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)  
ESC 20ème (PV du 17/10/23)  
ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)  
ESC XV (PV du 14/11/23)  
ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

## PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

### **RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

### **COUPE 75 SENIORS**

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23 **date butoir 18/02/24**  
1/4 de finale le 25/02/24 – tirage le 30/01/24  
1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

**COUPE SENIORS Amitié**

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

**Coupe Anciens**

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

**COUPE CDM**

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

**COUPE 75 SENIORS FEMININE**

2ème tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

**Coupe 75 U20**

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

**COUPE 75 U18**

1/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

**COUPE 75 U16**

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

**Coupe U16 Amitié**

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

**COUPE 75 U14**

1/4 de finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

**Coupe U14 Amitié**

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24



# ***DISTRICT 75***

## **DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL**

### **Horaires d'ouverture**

**Du Lun. au Ven.**

**10h00 - 13h00**

**14h00 - 18h00**

**6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS**  
**TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR**

**SAISON 23/24**

**[district75foot.fff.fr](http://district75foot.fff.fr)**

